

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SAMEDI 27 FEVRIER 2016 – PARIS/CNOSF CALENDRIER ADMINISTRATIF ET STATUTAIRE

ACTIONS	AVANT LE ...	DATE	REFERENCES
<p>✚ Notification aux délégations de la date et lieu où se tiendra l'Assemblée Générale</p>	<p>(au moins 60 jours avant l'AG si AG Ordinaire) -</p>	<p>14 DECEMBRE 2015</p>	<p>REGLEMENT INTERIEUR ARTICLE 12 – CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB</p>
<p>✚ Rappel par la CSOEG des conditions de validité des désignations des délégués ou relance si aucun document n'est parvenu à la Fédération</p>	<p>A partir de J – 45 jours avant l'AG</p>	<p>13 JANVIER 2016</p>	<p>REGLEMENT INTERIEUR ARTICLE 10 – VERIFICATION DE LE REGULARITE DES DESIGNATIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB</p>
<p>✚ Avant que le collège électoral soit arrêté, il appartient au Service Comptabilité de la FFVB, de signaler au Secrétariat Général et à la CSOEG, les GSA qui ne seraient pas à jour financièrement concernant la délivrance de leurs licences. Seules les licences intégralement réglées à la FFVB à la date de l'application du barème seront comptabilisées pour l'attribution des voix des délégations</p>	<p>Effectué pour mise à disposition de la CSOEG au moins 33 jours avant la date de l'AG</p>	<p>25 JANVIER 2016</p>	<p>REGLEMENT INTERIEUR ARTICLE 11A – DETERMINATION DES VOIX DES DELEGATIONS</p>
<p>Communication par la FFVB du Collège Electoral (seule sont prises en compte les licences délivrées aux membres des GSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la saison en cours et arrêtées 30 jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale convoquée entre le 1er décembre et le 30 juin inclus pour les licences compétition « Volley-Ball », compet'lib, encadrement et dirigeant, Volley Pour Tous. - à l'issue de la clôture de la dernière saison Beach Volley pour l'Assemblée Générale convoquée entre le 1er décembre et le 30 juin inclus pour les licences " compétition Beach Volley "(hors licences Beach Volley gratuites) 	<p>(au moins J – 30 jours avant l'AG)</p>	<p>28 JANVIER 2016</p>	<p>STATUTS ARTICLE 11.2 - AG FEDERALE – VOIX DELIBERATIVES</p>

✚ Régularisation par les Ligues des désignation des délégués	Avant la date limite des 30 (trente) jours	28 JANVIER 2016	<u>REGLEMENT INTERIEUR</u> ARTICLE 10 – VERIFICATION DE LE REGULARITE DES DESIGNATIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB
✚ Communication à la CSOEG par les Ligues des noms des délégués fédéraux qui assisteront à l'AG en tant que titulaires ou suppléants	(au moins J – 30 jours avant l'AG)	28 JANVIER 2016	<u>REGLEMENT INTERIEUR</u> ARTICLE 9 – DESIGNATION DES DELEGUES DES GSA
✚ Publication et notification à toutes les Ligues du nombre de voix dont dispose chaque délégation selon le barème prévu à l'article 11 des Statuts	(au moins J – 23 jours avant l'AG)	4 FEVRIER 2016	<u>REGLEMENT INTERIEUR</u> ARTICLE 11A – DETERMINATION DES VOIX DES DELEGATIONS
✚ Ordre du jour de l'AG préparé par le Conseil d'Administration	(au moins J – 23 jours avant l'AG)	4 FEVRIER 2016	<u>REGLEMENT INTERIEUR</u> ARTICLE 14 – FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB
✚ Convocation des Représentants des Groupements Sportifs Affiliés	(au moins J – 22 jours avant l'AG)	5 FEVRIER 2016	<u>REGLEMENT INTERIEUR</u> ARTICLE 12 – CONVOCATION A DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB
✚ Diffusion aux délégués des GSA de l'ordre du jour accompagné : ✓ du rapport annuel du Conseil de Surveillance, ✓ du rapport moral et des rapports d'activités des Commissions Centrales, ✓ de la présentation des comptes, du rapport financier et du rapport du Commissaire aux Comptes, ✓ des éventuelles modifications des Statuts, du Règlement Intérieur, du Code de Déontologie, du Règlement Général Disciplinaire et du Règlement Disciplinaire relatif à la Lutte contre le Dopage	(au moins (J -15 jours avant l'AG)	12 FEVRIER 2016	<u>REGLEMENT INTERIEUR</u> ARTICLE 15 – DIFFUSION DE L'ORDRE DU JOUR ET DOCUMENTS SOUMIS AUX DELIBERATIONS DE L'AG DE LA FFVB
✚ Réception des pouvoirs consentis par les représentants des Groupements Sportifs Affiliés des Ligues Régionales situées hors métropole.	(au moins J – 10 jours avant l'AG)	17 FEVRIER 2016	<u>REGLEMENT INTERIEUR</u> ARTICLE 10 – VERIFICATION DE LE REGULARITE DES DESIGNATIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB
✚ Diffusion aux délégués des GSA du budget, des tarifs et du montant des droits et des amendes de l'exercice suivant, les modifications des Règlements Généraux, les différents rapports, dossiers d'études, soumis aux délibérations de l'Assemblée Générale	(au moins (J -7 jours avant l'AG)	20 FEVRIER 2016	<u>REGLEMENT INTERIEUR</u> ARTICLE 15 – DIFFUSION DE L'ORDRE DU JOUR ET DOCUMENTS SOUMIS AUX DELIBERATIONS DE L'AG
✚ Réclamations sur le nombre de voix à adresser au Secrétaire Général et à la CSOEG Les réclamations ne sont recevables que si elles sont expédiées à la FFVB, par tout moyen permettant de faire la preuve de leur réception, 6 (six) jours au moins, avant la date de l'Assemblée Générale.	(au moins J- 6 jours avant l'AG)	21 FÉVRIER 2016	<u>REGLEMENT INTERIEUR</u> ARTICLE 11A – DETERMINATION DES VOIX DES DELEGATIONS
✚ Assemblée Générale Ordinaire de la FFVB			SAMEDI 27 FEVRIER 2016